

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud Mammeri De Tizi-Ouzou

Faculté de Génie de la Construction



AVIS AUX ETUDIANTS AUTORISATIONS POUR FINALISATION DE FORMATION

Les étudiants ayant introduit une demande d'autorisation pour finaliser leurs formations de licence ou de master sont priés de remplir les imprimés d'autorisation mis à leur disposition sur le site de la faculté.

Les imprimés dûment remplis doivent être déposés, accompagnés du dernier relevé de notes, à la scolarité avant le 29 octobre 2020.

Tizi Ouzou le 11/10/2020



Faculté de Génie de la Construction

Vice Dècanat Chargé des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants

REF :VDCEQLE/FGC/Aut/2019/2020

AUTORISATION

Conformément à la décision du conseil d'université, réuni en date du 07 octobre 2020, autorisant les étudiants ayant épuisé le nombre d'inscriptions réglementaires fixées par l'arrêté 712 du 03/11/2011 à finaliser leur formation, l'étudiant (e) :

- Nom : Prénom :
- Date de naissance : Lieu de naissance :

Inscrit (e), durant l'année universitaire 2018/2019, en :

- Cycle d'études : Année d'études :
- Filière :
- Spécialité :
- Domaine : **Sciences et technologies**
- Faculté : **Génie de la construction** Département :

est autorisé (e) à assister aux cours, TD et TP des matières non acquises et passer les examens de ces matières durant l'année universitaire en cours (2019/2020).

La régularisation pédagogique ne peut être effective qu'une fois l'étudiant (e) déclaré (e) admis (e).

Tizi-Ouzou le :